

(N° 17.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1885.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1886.**

*(Voir les nos 84, III, session de 1884-1885, et 16, session de 1885-1886,  
de la Chambre des Représentants, et 3, session de 1885-1886, du Sénat.)*

---

Présents : MM. le<sup>er</sup> Baron BETHUNE, Vice-Président-Rapporteur ; CASIER,  
DE LHONEUX, HARDENPONT, LEIRENS et VAN PUT.

MESSIEURS,

Le projet de ce Budget arrêté provisoirement par le Gouvernement à la date du 26 février dernier, a été adopté par la Chambre des Représentants dans sa séance du 3 décembre dernier, sans qu'aucune modification n'y ait été introduite, sans discussion même et à l'unanimité des 100 membres présents.

Il s'élève dans son ensemble à quatre millions six cent cinquante-trois mille six cent soixante-quinze francs (4,653,675).

Il se solde donc en réduction d'une somme de 25,000 francs sur celui de l'exercice actuel, réduction proposée par la questure de la Chambre sur les crédits affectés à ses services.

Vous savez tous, Messieurs, que par leur nature les plus importants crédits de ce Budget sont invariables.

Votre Commission des Finances, Messieurs, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget à l'unanimité de ses membres présents.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Baron BETHUNE.